

# GROUPE DE TRAVAIL « AVENIR DU VILLAGE » LA SAGNE

## RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE JUIN 2017



Nicolas Babey, professeur à la Haute école de gestion Arc

Mélanie Gagnebin Brown, assistante de recherche à la Haute école de gestion Arc

## TABLE DES MATIÈRES

---

TABLE DES MATIÈRES .....	2
INTRODUCTION .....	4
CADRE THÉORIQUE .....	4
Contenu .....	5
Objectifs principaux .....	5
Déroulement des ateliers et thématiques abordées .....	5
Diagnostic SWOT .....	6
OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT 1 : .....	7
Renforcer la démographie du village .....	7
Constat .....	7
Solutions .....	7
Leviers .....	7
OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT 2 : .....	8
Renforcer la centralité sociale du village et l'attractivité immobilière du centre (solutionner le trafic de transit) .....	8
Constat .....	8
Enjeux .....	8
Leviers débattus en atelier .....	9
Proposition stratégique .....	9
OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT 3 : .....	11
Renforcer l'offre commerciale et l'offre de lieux de loisirs pour les enfants et adolescents .....	11
Constat .....	11
Solutions .....	11
Leviers .....	11
Jeux - Solutions .....	12
Leviers .....	13
OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT 4 : .....	14
Renforcer le positionnement touristique de la Sagne .....	14
Constat .....	14
Solutions .....	14
Leviers .....	15
CONCLUSION .....	16

## Membres du groupe de travail consultatif <sup>1</sup>:

---

Nicolas Bracher (PC), Jeanine Cassi (CG - SD), Thierry Coita (CG - PLR), Alain Kolonovics (PC), Cyril Kopp (CG - SD), Thomas Matile (PC), Camille Nussbaumer (CG -PLR), Angélique Rosa (CG -PLR), Pierre Renaud (CC -PLR), Magalie Sigrist (PC), Fritz Schmid (CC - SD), Niel Smith (CG - SD).

---

<sup>1</sup> PC = Personne civile ; CG = membre du Conseil général ; CC = membre du Conseil communal ; PLR = membre du Parti Libéral-Radical; SD = membre du Parti Sagne Demain.

## INTRODUCTION

---

Les Autorités communales de la Sagne s'interrogent sur de nombreux choix qu'elles doivent prendre en matière de politique immobilière et de politique foncière. Ces choix stratégiques doivent répondre à des enjeux auxquelles elles font face – problèmes de mobilité, raréfaction des zones à bâtir, pérennité des offres de commerces de détail, affaiblissement de l'offre touristique, y compris l'hébergement, développement démographique, problèmes financiers, etc. Les objectifs consistent à définir des priorités de développement à moyen et long terme (5, 10 et 15 ans) relatives aux besoins exprimés tant par la population, les entreprises privées et les associations que par le corps législatif de la commune. Pour les accompagner dans cette démarche, les autorités communales ont mandaté l'Institut du management des villes et du territoire (IMVT) de la Haute école de gestion Arc. Du mois de janvier au mois de juin 2017, le programme proposé par l'IMVT au groupe de travail consultatif composé de personnes du Conseil général et de personnes de la société civile, présidé par un membre de l'exécutif communal, s'est déployé sur 6 séances de 2 heures chacune pour atteindre lesdits objectifs.

Ce rapport de développement stratégique constitue l'aboutissement de cette démarche. Les objectifs principaux sont rappelés, des priorités d'actions sont identifiées puis organisées sous la forme de plans d'actions.

## CADRE THÉORIQUE

---

Il s'agit d'entamer une réflexion sur l'avenir de la Sagne, sa pérennité économique, sociale, culturelle et environnementale. Ce rayonnement dépend de la force globale de l'offre en général. Présentée sous forme d'une chaîne de causalité, l'offre doit être pensée sous forme très large – associative, services publics, commerces locaux, qualité urbanistique, beauté du paysage, qualité environnementale, etc. Il est nécessaire de réfléchir à l'offre – économique et non économique – que l'on veut renforcer. La demande dépend des habitants qui idéalement devraient consommer localement pour permettre aux flux financiers de circuler localement. Cette demande porte sur le type d'habitants et de touristes que l'on souhaite accueillir. Les différents moyens d'action concrets pour susciter ou renforcer l'offre et activer des leviers de développement doivent être identifiés. Les partenaires idéaux et un calendrier des actions doivent être déterminés.

De manière générale, le développement matériel et financier d'une commune est (1°) dépendant de sa capacité à capter des flux financiers (revenus de la demande), (2°) dépendant de sa capacité à faire circuler localement ces mêmes flux (par la présence d'une offre de commerces et de loisirs capable de capter ces mêmes revenus) et enfin dépendant (3°) des investissements publics ou privés dont l'origine devrait être autant que possible locale (dans le cas contraire, les investissements privés externes doivent être rémunérés, ce qui crée des fuites financières supplémentaires). C'est la réunion de ces trois règles autour de projets concrets qui peut garantir la pérennité de l'« écosystème » communal.

## Contenu

Le contenu de ce rapport articule ces trois règles financières de base et les développe selon 4 objectifs majeurs de développement ayant fait l'objet d'un consensus dans le groupe de travail :

- 1° Renforcer la démographie du village.
- 2° Solutionner le trafic de transit et renforcer l'attractivité du centre du village.
- 3° Renforcer l'offre commerciale.
- 4° Renforcer le positionnement touristique de La Sagne.

## Objectifs principaux

Les objectifs principaux de ces ateliers répartis en six sessions ont été de :

- Définir des priorités de développement.
- Constituer un plan d'action ambitieux, mais financièrement et politiquement réaliste.
- Construire un consensus autour des priorités et du plan d'action.

## Déroulement des ateliers et thématiques abordées

Le programme des ateliers s'est déployé selon une chaîne de causalité faisant dépendre le « rayonnement » - autrement dit la pérennité – de La Sagne de sa capacité concrète à renforcer à la fois l'offre et la demande.

Chaîne de causalité	Actions
1. Rayonnement de la Sagne (effet)	Atelier 1: - Forces et faiblesses / Opportunités et menaces - Objectifs de développement
2. Force de l'offre globale – économique et non économique – et de la demande	Atelier 2: - Quels habitants veut-on accueillir (demande)? - Quels touristes veut-on accueillir? - Quelles offres économiques ou non économiques veut-on renforcer? (Offre)
3. Leviers de développement	Ateliers 3 et 4: Quels leviers de développement utiliser?
4. Moyens d'action concrets	Atelier 5: Avec quels moyens financiers, politiques, juridiques; avec quels partenaires; quand?

## Diagnostic SWOT

Le diagnostic des forces, faiblesses, opportunités et menaces de la commune de La Sagne a été réalisé par les participants aux ateliers.

FORCES	FAIBLESSES
La qualité de vie (environnement naturel et patrimonial)	Stagnation démographique
La localisation géographique	Trafic de transit
L'école	Manque de centralité dû au trafic de transit et aux camions
Le train	Dévalorisation immobilière au centre (trafic de transit)
L'offre associative	Offre commerciale et touristique
L'offre en infrastructures pour la vie associative	

OPPORTUNITES	MENACES
Propriété foncière <sup>2</sup> , en particulier du Communal	Reports de charge cantonaux
Excellente localisation géographique pour le développement du cyclotourisme (Swissmobile – parcours VTT et route)	Processus de centralisation (école)
Excellente localisation géographique pour le tourisme pédestre	Plan directeur cantonal (2019)
	L'augmentation du trafic de transit motorisé

Méthodologiquement, les quatre objectifs de développement présentés dans les pages qui suivent se déduisent des faiblesses, des opportunités et des menaces identifiées ici.

<sup>2</sup> Nous distinguons ici les enjeux fonciers et les enjeux immobiliers. Dans le cadre du Communal, la propriété foncière permet de faciliter des projets d'aménagement, par exemple une meilleure signalisation des voies pédestres ou cyclistes. Dans d'autres situations, par exemple des zones à bâtir, la propriété du foncier en main communale permet de peser sur la qualité de l'immobilier, ou encore sur l'identité sociodémographique des nouveaux habitants à accueillir. Cette propriété du foncier permet en plus de faciliter le montage financier des projets immobiliers, au cas où la commune garde la propriété, faisant ici jouer un droit de superficie.

## OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT 1 : Renforcer la démographie du village

---

### Constat

---

- Les habitants de la Sagne vieillissent, il s'agit de **renouveler la population** et ainsi de générer des recettes fiscales et une capacité de consommation renouvelées.
- Par le renouvellement de la capacité de consommation, il s'agit de pérenniser l'offre et les infrastructures sans coûts supplémentaires.
- Scénario de 1200 habitants (scénarios bas, moyen et haut à tester). Ce scénario est plus ou moins en adéquation avec le plan directeur cantonal.
- Il existe un lien entre la volonté de développer démographiquement le village et la volonté de pérenniser l'école. En effet, d'ici à 2017, il s'agira de se mettre aux normes au niveau du nombre critique d'élèves nécessaires dans une classe (20 élèves) au risque de devoir compenser financièrement le manque d'élèves. Pour l'instant, il y a des classes de 12-13 élèves à La Sagne. Des discussions sont en cours sur l'avenir du cycle 3. Il est donc assez clair que - du moins **pour garantir la pérennité du collège** - il serait bénéfique d'avoir davantage d'élèves. On rappelle également que les charges d'infrastructures comme le Collège sont réparties selon le nombre d'élèves.

### Solutions

---

- ⇒ Le village de La Sagne semble posséder les paramètres adéquats pour attirer le **segment des familles** : les espaces verts, la nature, le calme et la tranquillité, la proximité des écoles, l'accessibilité en voiture. Pour justifier plus avant cet objectif, il est dit que la construction actuelle d'appartements protégés sur le territoire communal doit être contrebalancée par un objectif de rajeunissement de la population résidente.
- ⇒ Il reste à **développer une offre immobilière adéquate**, réfléchir aux infrastructures et aménités de base (eau potable, step, etc.), la sécurité routière alentour, les commerces et les aménités pour les enfants (places de jeux).

### Leviers

---

- ⇒ **Développer une politique communale d'acquisition de biens fonciers**, en utilisant ensuite le levier du droit de superficie (la commune reste propriétaire du bien fonds et perçoit un loyer sur l'usage du sol) ce qui :
  - Permet de faciliter financièrement l'accès à la propriété pour les familles (1<sup>ère</sup> règle financière).
  - Permet de faciliter l'investissement de privés locaux dans des immeubles destinés à la location (3<sup>ème</sup> règle financière).
  - Permet de créer des coopératives d'habitation, en abaissant le coût d'accès à la propriété. On ajoutera que le modèle de la coopérative potentialise aussi des investissements privés locaux.
  - Permet à la commune de peser sur les projets immobiliers afin que ceux-ci soient de bonne qualité architecturale.

## OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT 2 :

### Renforcer la centralité sociale du village et l'attractivité immobilière du centre (solutionner le trafic de transit)

---

#### Constat

---

- Il existe des problèmes de trafic à la Sagne : 3000 voitures par jour avec pics à 7h00 et à 17h00
- Une étude du flux du trafic a été réalisée par Transitec et les résultats excluent les camions de la carrière comme étant la source principale du trafic. Les résultats de cette étude sont à prendre en compte
- Trafic de transit qui ne consomme pas
- Zone non sécurisée pour les enfants
- Zone peu attractive pour s'y promener et consommer

#### Enjeux

---

##### ⇒ Développer une zone centrale du village avec une priorité aux piétons et vitesse réduite

- Compatible avec les objectifs démographiques. Le village devient une zone qui permet aux enfants de se déplacer en sécurité. Le centre du village devient également une zone agréable « à vivre ».
- Compatible avec l'objectif de captation du trafic de transit. Les automobilistes pourront découvrir les commerces locaux et s'arrêter.
- Compatible avec l'objectif de dynamisation de l'offre commerciale.
- Compatible avec l'objectif de revalorisation de l'immobilier du centre.
- Moins de nuisance sonore.
- Évite le mitage.
- Avantage esthétique : Mise en valeur de la place principale, de la rue, de la fontaine donc du village en général.
- Tri « naturel » de celui qui veut juste passer par la route la plus rapide et celui qui veut passer par la Sagne et bénéficier de l'offre.

##### Les points contestés

- La rue principale « village rue » ne se prête pas à créer un centre. Un participant propose de déplacer le centre vers la gare.
- Il y aura plus de bouchons. Il y a 3000 voitures qui passent à travers la Sagne et une zone à 30 km/h est discutable.
- Les parkings de la place sont privés, il n'est donc pas possible de changer leur affectation.
- Beaucoup d'investissements sont nécessaires. On rappelle qu'un referendum a été lancé et a abouti.
- Le fait de ne pas avoir de parcmètres est un plus dans un village par rapport à la ville.



## Leviers débattus en atelier

---

- Zone à 30km/h (voir St-Imier)
- Obstacles (voir Auvernier)
- Place de parc comme devant le petit mag à mettre également de l'autre côté de la rue
- Mettre de la couleur au sol
- Mettre un parcmètre ou des zones bleues à la Galline (parking qui appartient à la commune) pour éviter que les gens s'y parquent trop longtemps. On propose aussi des macarons qui pourraient permettre aux habitants de se parquer dans le village, mais qui seraient vendus plus cher aux pendulaires. On note que les places blanches actuelles sont bien respectées.
- Un parcmètre permet des rentrées financières
- Pour la modération de trafic, il est nécessaire de s'adresser à des spécialistes comme Transitech.
- Puisque la route de transit est cantonale, il y a peut-être la possibilité d'obtenir des fonds cantonaux pour ce réaménagement.

## Proposition stratégique

---

Le trafic de transit dont souffre La Sagne est généré par des communes voisines qui accueillent d'importants et nombreux employeurs. Plutôt que de solutionner ce problème par des « chicanes » (ralentissement, gendarmes couchés, etc.) censées décourager les conducteurs transitaires, il s'agirait plutôt d'agir sur les « causes racines ». Nous proposons donc d'ajourner les réflexions actuelles communales sur la limitation de vitesse ou l'installation de parcmètres dans la localité, points qui ne font pas consensus dans le cadre du groupe de travail, et de prioriser une action permettant d'agir sur les causes.

Nous constatons que les communes de La Chaux-de-Fonds et du Locle sont extrêmement attractives pour les pendulaires automobilistes. Largement composés de zones blanches, les espaces de parking public sont gratuits, alors même que les offres en transports en commun régionaux (bus et rail) peinent à attirer une demande suffisante. Pourtant, à l'instar de Neuchâtel, certaines villes ont opté pour le « tout en zone bleue ». Ces zones bleues sont accessibles à bas prix pour les habitants, et à prix nettement plus élevé pour les pendulaires. Le système de macarons développé par la ville de Neuchâtel est rentable et permet ainsi concrètement d'encourager l'usage des transports publics ou du covoiturage.

Nous proposons aux autorités communales de La Sagne de prendre langue avec les autorités communales des Ponts-de-Martel, du Locle et de La Chaux-de-Fonds, afin d'envisager une solution globale au problème de transit, sur la base de l'hypothèse d'un paiement de l'usage des espaces publics, adressé prioritairement aux pendulaires français, neuchâtelois, bernois et jurassiens.

En parallèle de l'étude Transitech, la Haute école de gestion Arc se propose de mettre sur pied une recherche appliquée globale intégrant les parties prenantes française et suisse. Le financement de cette étude pourrait être assuré par des fonds Interreg.

QUOI	QUI	QUAND
Prise de contact avec les autorités communales des Ponts-de-Martel, du Locle et de La Chaux-de-Fonds	Autorités communales de La Sagne	2017
Recherche appliquée impliquant tous les partenaires publics et privés, français et suisses.	HEG Arc (projet Interreg)	2018

## OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT 3 :

### Renforcer l'offre commerciale et l'offre de lieux de loisirs pour les enfants et adolescents

#### Constat

---

- L'offre commerciale de la Sagne est fragilisée, il n'existe qu'une boulangerie et une petite épicerie qui vient de recourir à du crowdfunding. Néanmoins un nouveau salon de coiffure vient de s'établir.
- Les habitants consomment peu localement, en raison de la pauvreté de l'offre, du prix, des horaires et du manque d'habitudes.
- Les pendulaires et personnes de transit consomment peu. La faiblesse de l'offre débouche notamment sur des fuites financières.
- Il existe quelques places de jeux, mais celles-ci sont vétustes et nécessitent des améliorations. La place de jeux proche du terrain de foot est éloignée du village et la buvette n'est pas toujours ouverte, et la fermeture parfois mal signalée au départ du chemin.
- L'offre postale est en sursis.

#### Solutions

---

##### ⇒ Dynamiser l'offre commerciale

- Renforcer l'attractivité de l'offre, notamment vers le public-cible des familles
- Capter le transit et le transformer en opportunité.
- Rendre le village plus attractif pour que de nouveaux commerces viennent s'installer.

#### Leviers

---

##### ⇒ Politique foncière

- Achat de terrain par la commune et mis en vente avec droit de superficie pour faciliter l'installation d'entreprise ou d'artisans.
- Inciter les propriétaires de locaux stratégiques de les mettre en location à des commerces grâce à des taxes incitatives.
- Coopération financière: créer des coopératives foncières financées par les habitants sur le modèle des coopératives immobilières (comme à Zürich) ou des coopératives énergétiques (il en existe plus de 200 en Suisse). En admettant que la commune n'ait pas les moyens d'acheter du terrain, ce seraient les habitants qui l'achèteraient avec un rendement intéressant créant ainsi un processus de flux circulaire d'argent (les habitants deviennent propriétaires et les impôts reviennent à la commune).

##### ⇒ Politique immobilière

- Achat par la Commune (ou par des habitants, sous la forme de coopératives) de propriétés à caractère stratégique pour les louer à des commerces.

*Notre proposition est ici à « deux étages » : elle consiste d'une part à favoriser globalement l'investissement d'origine locale, que celui-ci soit public ou privé. Elle consiste d'autre part à disjoindre la propriété du foncier et de l'immobilier, afin de faciliter le montage financier des projets pour les parties publiques et privées, et de mutualiser les risques. On notera que cette proposition « à deux étages » peut aussi bien s'appliquer dans les projets visant à renforcer l'offre (commerce et tourisme) que dans les projets dédiés au renforcement de la demande (habitants supplémentaires). Selon nous, c'est sur cette base conceptuelle qu'une coopérative immobilière et/ou foncière peut se développer avec le concours étroit de la commune qui devient partenaire.*

⇒ **Agir en tant que banque**

- La commune peut officier en tant que banque (fonds d'investissement)<sup>3</sup> pour favoriser l'installation de diverses offres commerciales ou de services (qui bénéficient à la population, au transit et aux touristes) grâce à des prêts avec des taux plus intéressants que ceux proposés par les banques.

⇒ **Démarches participatives**

- Travailler sur des horaires d'ouverture élargis et communs.
- Intégrer l'offre commerciale locale sur une plateforme web. Prendre exemple sur les mesures participatives des commerçants du Val-de-Travers. Une collaboration serait souhaitable.
- Inciter les commerçants à collaborer pour la livraison à domicile, qui peut accessoirement être assurée en mobilité douce.

⇒ **Appropriation des espaces publicitaires par la commune**

- La commune s'approprie les espaces publicitaires, ou en crée de nouveaux sur le tracé de la route principale, afin d'inciter le trafic de transit à s'arrêter ou la population à consommer local. La commune pourrait ainsi mettre des espaces publicitaires à disposition (moyennant une petite contribution en partenariat) pour renforcer l'offre commerciale. La commune devient donc attractive pour les autres commerces en facilitant leur intégration (moins de marketing à la charge du commerce).

## Jeux - Solutions

---

- Installer des places de jeux. On pourrait imaginer l'intégration d'une place de jeux au centre du village. On insiste sur le fait que de telles places de jeux sont également des lieux importants de sociabilisation.
- Une place de jeux multifonctionnelle devrait être installée pour les ados. Elle pourrait contenir des rampes (planches à roulettes, trottinettes, vélos) des murs de grimpe ou /et un pumptrack (piste BMX/VTT).
- On parle également d'un projet potentiel avec un baraquement pour une grillade ou d'une collaboration pour l'utilisation de la buvette avec le club de foot.

---

<sup>3</sup> On notera que ce fonds d'investissement peut également être alimenté par les habitants eux-mêmes. Dans le domaine énergétique, la ville de Delémont procède de la sorte pour financer des centrales solaires, avec retour financier pour les « habitants investisseurs ». Intellectuellement, rien n'empêche de transférer ce mode de financement dans le cadre de prêts pour entreprises (renforcement de l'offre).

## Leviers

---

### ⇒ Démarches participatives

- Chantiers participatifs : construction par les habitants/jeunes en collaboration avec la commune qui fournit le matériel. Ces chantiers participatifs ont déjà été menés avec succès en ville du Locle et au Val-de-Travers.

## OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT 4 : Renforcer le positionnement touristique de la Sagne

---

### Constat

---

- Atouts naturels extraordinaires, à mettre en valeur.
- Offre hôtelière et en cafés restaurants en déclin, sans compter le commerce également en situation fragile.
- Opportunités à saisir et offertes par le positionnement géographique de la Sagne – comme des autres communes des Montagnes – sur un des deux parcours nationaux de cyclotourisme en VTT<sup>4</sup> reliant Genève et Bâle (le second traverse les Alpes).
- Potentiel du chemin des statues pour le développement du tourisme pédestre.
- Potentiel du Communal de la Sagne et d'espaces adjacents de haute qualité pour le développement de parcours VTT régionaux et locaux<sup>5</sup>.

### Solutions

---

- ⇒ **Se positionner dans une offre de tourisme doux**
- Deux publics cibles : les promeneurs - randonneurs et le cyclotourisme.
  - Miser sur l'offre existante (sports d'hiver, Communal de la Sagne, chemin des statues, village inscrit à l'« inventaire des sites construits à protéger en Suisse (ISOS) »).
  - Miser sur le développement du cyclotourisme, principalement VTT, en visant deux bassins de cyclotourisme potentiels (régions de Genève et de Bâle).
  - Convaincre les hôteliers locaux – voire les aider financièrement – à acquérir le label international « Bike Hotel »<sup>6</sup>. L'obtention d'un tel label n'est pas une option, c'est un facteur clé de succès nécessaire au bon développement de l'offre.
  - Réfléchir à la signalisation/circulation du Communal de la Sagne
- ⇒ **Organiser et maintenir des événements ponctuels, à l'image du SlowVal**
- Ceux-ci profitent à la population locale, et surtout légitiment le positionnement de la vallée dans le domaine du tourisme doux.
- ⇒ **Capter les revenus**
- En disposant les panneaux indicateurs pour les randonnées au centre du village
  - En proposant une offre d'hébergement, commerciale et de services nettement plus étayée. On précisera que sans offre commerciale locale permettant de capter des revenus, le tourisme n'est qu'une nuisance sans aucun intérêt financier.

---

<sup>4</sup> Le cyclotourisme est aujourd'hui l'un des secteurs touristiques les plus dynamiques en Europe.

<sup>5</sup> Nous précisons que c'est Suisse Mobile qui gère le développement, la cartographie et la promotion de trois types de parcours en Suisse (parcours nationaux, régionaux et locaux).

<sup>6</sup> À l'échelle nationale, ce label est géré par Suisse tourisme. L'Allemagne compte plus de 5'550 « Bike Hotel ». On en compte une soixantaine en Suisse. Un seul dans l'Arc jurassien...

## Leviers

---

- Opportunités d'études et de financement d'infrastructures touristiques en lien avec la Loi sur la politique régionale (LPR) et Innotour.
- Collaboration avec les communes voisines, propriétaires de terrains adjacents, pour le design de parcours régionaux et locaux.

QUOI	QUI	QUAND
Mise en œuvre d'une étude LPR sur le cyclotourisme.	HEG Arc	Dépôt de la demande de financement début 2018.

## CONCLUSION

Le tableau ci-dessous offre un récapitulatif des leviers d'action retenus dans le cadre des ateliers.

Objectifs de développement	Enjeux	Solutions	Leviers utilisés	Porteurs du projet	Agenda prévu
<b>1. Renforcer la démographie du village</b>					
	Pérenniser l'offre et les infrastructures – objectif de 1200 habitants	Attirer les familles	Développer une politique communale d'acquisition de bien foncier (avec droit de superficie)	Autorités communales et groupe de travail	À définir
<b>2. Renforcer la centralité du village et l'attractivité immobilière du centre</b>					
	Développer une zone centrale du village avec priorité aux piétons et vitesse réduite	Agir sur les causes racines	Prise de contact avec les autorités communales des Ponts-de-Martel, du Locle et de La Chaux-de-Fonds	Autorités communales de la Sagne	2017
			Recherche appliquée impliquant tous les partenaires publics et privés, français et suisses	HEG Arc (projet Interreg)	2018
<b>3. Renforcer l'offre commerciale et l'offre de lieux de loisirs pour les enfants et adolescents</b>					
	Offre commerciale fragilisée	Dynamiser l'offre commerciale	Politique foncière	Autorités communales et groupe de travail	À définir
			Politique immobilière		À définir
			Agir en tant que banque		À définir
			Démarches participatives		À définir
			Appropriation des espaces publicitaires par la commune		À définir
Offre de lieux de loisirs limitée	Installation de places de jeux pour enfants au centre du village	Installation de places de jeux multifonctionnelles pour les adolescents	Démarches participatives		À définir
<b>4. Renforcer le positionnement touristique de la Sagne</b>					
	Valoriser le potentiel naturel et patrimonial de La Sagne et saisir les opportunités offertes par les parcours nationaux de cyclotourisme et VTT	Positionnement dans une offre de tourisme doux	Mise en œuvre d'une étude LPR sur le cyclotourisme	HEG Arc	2018
		Organisation et maintien des événements ponctuels	Collaboration avec les communes voisines	Autorités communales et groupe de travail	À définir
		Captation des revenus	Disposition de panneaux indicateurs au centre du village		À définir



Après lecture du rapport et discussions dans le cadre de l'exécutif communal, nous recommandons aux autorités d'organiser dans la même journée une conférence de presse et une soirée d'information destinée à la population, dans le courant du mois de septembre 2017.

La proposition d'agenda est la suivante.

DATE	ACTION
<b>Mi-juin</b>	Présentation du rapport au Conseil communal
<b>Fin juin</b>	Réaction du Conseil communal avec procédure à suivre
<b>Courant septembre</b>	Présentation au Conseil général
<b>Fin septembre</b>	Journée de communication 10h30 : Conférence de presse Soirée : Présentation au public
<b>Mi-octobre</b>	Délai pour les propositions de la population

En effet, si la mise en œuvre des objectifs 2 et 4 ne pose pas de problèmes particuliers puisque ceux-ci reposent sur des procédures fixées par les fonds Interreg et LPR, la mise en œuvre des objectifs 1 et 3 est plus complexe. Cette mise en œuvre repose sur l'engagement d'un collectif d'habitants.

Or, la construction d'un tel collectif est plus aléatoire, sans garantie de réussite. Selon nous, réussir à réunir des « habitants contributeurs » fermement décidés à investir dans leur commune dépend très fortement de la capacité de l'exécutif et du législatif à parler d'une même voix et à s'engager résolument pour un tel projet.

Nous vivons en démocratie – ce qui est heureux – mais le développement des projets validés par le groupe de travail nécessite des relations de confiance durables entre toutes les parties prenantes. Si le principe démocratique permet de défaire la confiance, il permet également de la construire. Cependant, ce ne seront pas des procédures qui construiront cette même confiance, mais la volonté ferme de personnes de gauche ou de droite unies par le même désir de garantir un avenir durable à leur commune. La commune ne peut pas tout, surtout par les temps qui courent. L'avenir de La Sagne sera participatif, public et privé, ou ne sera pas.